



Commission cantonale de la famille
c/o OAS
Rue de Lyon 89-91
1203 Genève

N/réf. JB-nl

Genève, le 11 février 2022

Commission cantonale de la famille (CCF)
Rapport d'activité législature 2018-2023
3e année
(1er décembre 2020 au 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 du règlement instituant une commission cantonale de la famille, du 26 juillet 2000 (RComFam; J 5 03.06).

II. Compétences de la commission

Pour rappel, la CCF a reçu pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

Par ailleurs, la CCF devra développer et confier à divers services publics ou parapublics déjà chargés d'assurer la coordination dans des champs d'intervention ciblés (prévention et protection du milieu familial, aide financière, formation professionnelle), de même qu'à des experts ou organismes tiers, des mandats spécifiques, destinés à reconnaître formellement certaines compétences et à renforcer leur visibilité.

III. Activités de la commission

L'année 2021 aura été une année particulière au vu de la situation sanitaire. La CCF ne s'est réunie que trois fois en 2021 dont deux par visioconférence. Lors de ses trois séances, la commission a notamment répondu au troisième volet de la demande de Monsieur le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz en lien avec le choix de trois propositions qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la politique familiale à Genève. Pour répondre à cette demande, la CCF a présenté quatre propositions de mesures à privilégier pour renforcer l'action publique en faveur des familles, en priorisant celles pouvant avoir des effets importants en leur faveur :

- Augmenter les mesures préventives permettant de limiter la précarité des familles. Cette mesure a été priorisée, car la vulnérabilité économique pour les familles a les effets suivants :
 - augmentation de la violence conjugale;
 - découragement d'une parentalité active et constructive conduisant les parents, soit à développer des stratégies très autoritaires, soit à se désengager de la parentalité (parents absents préoccupés par leurs propres problèmes);
 - augmentation des inégalités de genre.
- Mettre en œuvre des mesures spécifiquement en faveur des familles permettant de lutter contre le non-recours aux prestations. Cette mesure a été priorisée, car le non-recours est particulièrement problématique lorsque des enfants sont concernés en relation avec les éléments mentionnés sous le premier point.
- Créer des places d'urgence dans les crèches (par exemple, pour les parents qui retrouvent un travail). Cette mesure a été priorisée, car en l'absence de places rapidement disponibles, les parents perdent des occasions de retour à l'emploi ou doivent recourir à des solutions de garde non officielles.
- Lutter spécifiquement contre le surendettement des familles. Cette mesure a été priorisée en lien avec les éléments mentionnés sous le premier point.

A la suite des propositions faites par la CCF, le magistrat a demandé à cette dernière de présenter des projets concrets de nature à agir rapidement en faveur des familles précaires du canton.

La CCF a donc étudié et soutenu les trois projets suivants :

- Projet proposé par le collectif "Enfant et séparation" visant à produire un film d'information à l'attention des couples avec enfant en cours de séparation. Ce projet a également été soutenu par le département de la cohésion sociale (DCS). L'aide accordée s'élève à 5'000 francs.
- Projet proposé par le Mouvement populaire des familles visant à permettre à des familles précaires d'accéder à des activités hivernales. Ce projet a également été soutenu par le DCS. L'aide accordée s'élève à 4'000 francs.
- Projet d'analyse territoriale des besoins sociaux dans la commune d'Onex visant à soutenir la mise en œuvre de projets "calibrés" sur la base des besoins constatés sur le terrain. L'objectif étant de pouvoir reproduire, le cas échéant, la méthodologie utilisée dans d'autres territoires du canton. L'aide accordée s'élève à 10'000 francs.

La CCF a également étudié et soutenu les projets suivants, qui feront l'objet de demandes spécifiques et seront adressés au DCS par les organisations concernées. Leur financement ne peut être assuré sans une inscription au budget de l'État s'agissant d'actions plus importantes et ayant vocation à être pérennisées :

- Le projet proposé par la fondation 022 Familles est un projet de garde de nuit pour les familles confrontées à des difficultés en la matière (hospitalisation de l'un des parents ou travail de nuit). Un projet-pilote a déjà été réalisé durant l'été 2021 avec 7 familles. Ce test a permis de venir en aide à des familles, mais également de fournir des opportunités en matière de réinsertion professionnelle pour des assistantes parentales ou encore de faire du soutien à la parentalité pour des parents en difficulté (risque de burn-out parental).
- L'Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales (OPCCF) propose de renforcer les activités de soutien et de conseils en faveur des couples et des familles en ouvrant une antenne de consultation conjugale et familiale sur la rive droite du canton. En effet, les besoins de soutien familiaux augmentent, notamment en lien avec les conséquences psychiques et sociales de la crise sanitaire. Or, l'offre devient insuffisante et est essentiellement située sur la rive gauche. Le projet soumis par l'OPCCF serait ainsi de nature à répondre aux besoins constatés, tout en améliorant l'accès à ce type de prestations pour une partie importante de la population.

Sur demande du magistrat, la CCF a également entendu Mme Mudry, directrice du pôle insertion à l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), qui a présenté le projet cantonal en matière de désendettement lié à l'avant-projet de loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par l'OAIS.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- l'assistante organise les séances du bureau et de la plénière, soit en convoquant les membres par courriel et en prenant les procès-verbaux;
- les membres du bureau préparent, quant à eux, l'ordre du jour des séances plénières.

Le Président tient à remercier M. Berclaz et Mme Lago pour leur précieuse collaboration.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf)

945 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

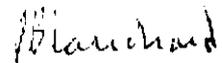
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

Néant.



M. Jean Blanchard
Président

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: lundi 21 février 2022 16:19
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Maffia Aldo (DCS); Stroot Natacha (DCS)
Objet: Séance du CE du 2 mars 2022 - point 5 - affaires administratives - Rapport d'activité de la Commission cantonale de la famille (CCF) - 3ème année
Pièces jointes: Rapport_activite_CCF_2020-2021_vv_JB.pdf
Importance: Haute
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité susmentionné à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 2 mars 2022, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une très belle fin de journée.

Avec mes meilleures salutations.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56

